

DROIT DE SUITE

Bure : la Ligue des droits de l'homme dénonce le « harcèlement » à l'encontre des militants écologistes

Par Margaux Lacroux(<https://www.liberation.fr/auteur/16779-margaux-lacroux>) — 20 juin 2019 à 12:00



Manifestation de militants anti-nucléaires contre le projet d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure (Meuse), le 3 mars 2018 à Mandres-en-Barrois Photo Jean-Crhistophe Verhaegen. AFP

Dans son premier rapport consacré au traitement judiciaire des militants de Bure, la LDH dénonce l'oppression par les forces de l'ordre et demande à ce que le tribunal de Bar-le-Duc soit dessaisi de toutes les procédures en lien avec les anti-Cigéo.

«*Les autorités publiques se livrent à un harcèlement*» des militants opposés au projet d'enfouissement des déchets nucléaires(https://www.liberation.fr/france/2018/11/14/cigeo-le-sous-sol-de-la-discorde_1692102) à Bure (Meuse). Et ce pour «*criminaliser*» leur engagement politique. Cette fois-ci, ce ne sont plus les militants et leurs avocats qui le disent, mais la Ligue des droits de l'homme (LDH). L'association publie ce jeudi un rapport(<https://www.ldh-france.org/rapport-sur-les-evenements-survenus-a-bure-et-sur-leur-traitement-judiciaire/>) «*sur les événements survenus à Bure et sur leur traitement judiciaire*».

La LDH fait état de la «*multiplication des poursuites*» et de la «*permanence des contrôles d'identité*» au cours des trois dernières années. Les témoignages recueillis tendraient à confirmer «*que les forces de l'ordre ont reçu des consignes tendant à exercer une surveillance constante sur les opposants*» au Centre industriel de stockage géologique (Cigéo).

A LIRE AUSSI

Bure : un village paisible devenu une obsession sécuritaire(https://www.liberation.fr/france/2018/11/14/bure-un-village-paisible-devenu-une-obsession-securitaire_1692105)

Côté «événements», la LDH relève l'«*emploi excessif de la force*» lors d'une manifestation durant laquelle un manifestant a été gravement blessé au pied, mais précise ne pas avoir les éléments suffisants pour juger du reste des manifestations.

Sur les procédures judiciaires qui visent les anti-Cigéo, la LDH est plus bavarde. Notamment parce qu'elle a sollicité l'envoi d'un observateur de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) lors d'une audience «spéciale Bure», une spécialité locale. Cela consiste à regrouper les procès de plusieurs militants écolo sur une seule journée à Bar-le-Duc, non loin de Bure. Ils sont jugés pour des faits mineurs tels que des refus de relevés

d'empreintes génétiques ou encore «*outrage*» et «*rébellion*».

«**Sentiment d'oppression**»

Libération avait raconté l'audition houleuse du 5 février(https://www.liberation.fr/france/2019/02/06/enfouissement-de-dechets-nucleaires-bure-une-justice-d-usure_1707746). L'observateur de la LDH, Jacques Englebert, avocat à Namur, était aussi présent ce jour-là. Dans son compte rendu, il relève «*une disproportion totale entre le peu de gravité des faits reprochés, le caractère manifestement inoffensif des prévenus et les mesures de sécurité prises*». Pour rappel : huit fourgons, des forces de l'ordre déployées à l'extérieur et à l'intérieur du tribunal, formant une haie d'honneur de policiers jusque dans la salle d'audience. Et le public filmé par un policier. En trente ans de métier, l'avocat dit n'avoir jamais eu «*un tel sentiment d'oppression*», mis à part dans le cas d'affaires terroristes ou de grand banditisme.

Celui-ci pointe aussi l'attitude du procureur de la République de Bar-le-Duc, Olivier Glady, pendant les audiences. Il rapporte des propos «*inconvenants et déplacés*» envers les avocats de la défense ainsi que des «*appréciations négatives et inutiles à l'égard des prévenus et plus généralement des militants anti-Cigéo*». La LDH, qui s'interroge plus globalement sur l'«*impartialité*» du procureur, dénonce sa «*stratégie de provocation*» : «*en dévalorisant les prévenus*» celui-ci tendrait à créer «*des incidents entraînant l'évacuation de la salle à sa grande satisfaction*». Enfin, la LDH regrette «*le caractère anxiogène et conflictuel des audiences "dédiées"*» et remet en cause la pertinence de ce genre de dispositif.

«**Porter atteinte aux libertés d'association, d'expression et de manifestation**»

La LDH ajoute que le procureur est aussi en charge de la procédure ouverte pour «*association de malfaiteurs*» après des dégradations commises lors d'actions militantes. Comme l'a révélé *Libération*, cela a permis l'utilisation d'une riche panoplie de techniques d'enquête habituellement utilisées dans l'antiterrorisme (https://www.liberation.fr/france/2018/11/14/bure-le-zele-nucleaire-de-la-justice_1692100): écoutes, géolocalisation, Imsi-catchers... Les investigations ont débouché sur la mise en examen, assortie

d'interdictions de territoire, de plusieurs militants il y a un an jour pour jour. Selon la LDH, cette procédure ouverte en juillet 2017 serait «*de nature à porter atteinte aux libertés d'association, d'expression et de manifestation*» et rappelle que les forces de l'ordre sont allées jusqu'à perquisitionner un avocat des anti-Cigéo.(https://www.liberation.fr/france/2018/06/20/bure-vague-d-interpellations-chez-les-opposants-a-cigeo_1660636)

Après avoir listé ces multiples «*atteintes aux libertés individuelles*», Michel Tubiana, président d'honneur de la LDH, demande que le tribunal de Bar-le-Duc soit dessaisi de toutes les procédures en lien avec les militants de Bure.

Margaux Lacroux (<https://www.liberation.fr/auteur/16779-margaux-lacroux>)